



## SEMESTRES 1 ET 2 BIOLOGIE – SANTE PARCOURS ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE(APAS)

### Modalités d'admission

- **Les titulaires d'une Licence.** Les étudiants issus de l'UFR STAPS, d'autres composantes, d'autres établissements, peuvent trouver là une continuité de leur formation vers des débouchés professionnels ou une formation ultérieure à la recherche à travers une Ecole Doctorale.
- **Les étudiants en Médecine ayant validé la 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle.** Les étudiants en Médecine ne désirant pas s'orienter vers une activité praticienne, pourraient trouver à travers le Master APA une orientation professionnelle intéressante les intégrant dans des équipes de prise en charge au long cours de personnes porteuses de déficiences et d'incapacités motrices, ou dans des équipes de recherche spécialisées dans la réduction du handicap moteur.
- **Les étudiants en Masso-Kinésithérapie titulaires d'un Diplôme d'Etat.** Certains d'entre eux, désirant acquérir une formation universitaire complémentaire pouvant s'intégrer à une formation doctorale, pourraient trouver un prolongement logique à travers le Master APA. D'autres, désireux d'acquérir une formation pratique professionnelle complémentaire dans des domaines de rééducation spécialisée pourraient également s'inscrire dans une telle formation.
- **Les étudiants titulaires d'une Licence en Biologie.** Notamment ceux intéressés par la Physiologie Intégrative et les processus d'adaptation à l'exercice physique pourraient s'orienter là encore soit vers une formation professionnalisée soit vers une formation doctorale.
- **Les étudiants titulaires d'une Licence en Psychologie.** Notamment ceux intéressés par la Motricité et les processus de restauration des processus perceptifs et cognitifs pourraient s'orienter là encore soit vers une formation professionnalisée soit vers une formation doctorale.
- **D'autres étudiants parfois non universitaires.** Ils peuvent être issus d'Enseignements Techniques, d'Ecoles d'Ingénieurs, d'Ecoles Paramédicales et pourraient trouver tout naturellement une finalité professionnelle. Il en est ainsi des orthoprothésistes, des orthophonistes, des Psychologues, Psychomotriciens ou Ingénieurs en GBM par exemple.

### Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

#### - Méthodes pédagogiques

les enseignements sont répartis en CM –TD -TP et séminaires. Ils font largement appel aux nouvelles technologies. Les cours auront lieu toutes les semaines et les stages (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre) s'effectuent en dehors des semaines de cours sur toute l'année.

#### - Mutualisation

Deux UE appartenant au Master mention Biologie-Santé sont proposées dans l'UE optionnelle (UE15) aux étudiants de la 1<sup>re</sup> année de la spécialité "Activités Physiques Adaptées" afin de leur permettre d'acquérir une base de formation dans le domaine de la biologie. Six UE (1-6) sont communes avec la Mention Sport activités physique du Master Sciences Humaines et Sociales.

#### - Pratique des langues vivantes

Un enseignement spécifique de langue est programmé dans l'UE langage en M1. Des séminaires en Anglais sont prévus avec l'intervention des scientifiques étrangers.

#### - Passerelles et réorientation

après deux premiers semestres (M1), des passerelles sont possibles avec d'autres spécialités, mentions et Masters. En effet 7 UE sont mutualisées au sein d'autres parcours dans d'autres formations Master. Ainsi, par exemple, une UE optionnelle est prévue en première année comportant des enseignements divers (Psychologie cognitive - Master Sciences Humaines et Sociales, Masters STS Mention Biologie Santé) ce qui permettra aux étudiants de mieux préparer leur orientation en deuxième année de Master. La réorientation n'est pas automatique elle dépend des profils des candidats et de leurs résultats antérieurs.

Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Crédits européens	Type D'examen	Coef CT
	CM	TD	TP			
<b>SEMESTRE 1</b>						
<b>UE 1: Méthodologie</b> 1/Rapports Théorie/Pratique : Réflexion Epistémologique 2/Méthodologie de la recherche dans les APS <i>UE commune</i>	12			3	Ecrit 3 h	3
<b>UE 2: Statistiques appliqués</b> <i>UE commune</i>	12	9		3	Ecrit 2 h	3
<b>UE 5: Informatique</b>	6		15	1.5	Sur ordinateur 1 h + Ecrit 1 h	1.5
<b>UE 6: Vidéo</b> <i>UE commune</i>		3	15	1.5	Analyse de l'image	1.5
<b>UE 7 (APA): Vieillesse moteur et cognitif</b>	38	6	6	4.5	Ecrit 2 h	4.5
<b>UE 8 (APA): Action, Perception : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques</b>	19	6		4.5	Ecrit 2 h	4.5
<b>UE 9 (APA): Fonction motrice : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques</b>	25	9		4.5	Ecrit 2 h	4.5
<b>5UE 10 (APA): Instrumentation, modélisation et métrologie appliquées aux déficiences</b>	9		15	4.5	Ecrit 2 h	4.5
<b>UE 11 (APA): Mémoire et Stage</b> Stage (60h) et Projet « tutoré » individuel			6	3	document	3

<b>SEMESTRE 2</b>						
<b>UE 4: Séminaire</b>			24	3	oral	3
<b>UE 3: Anglais</b> <i>UE commune</i>		15		3	Ecrit 2 h	3
<b>UE 12 (APA): Déficience, plasticité et re-apprentissage de la fonction perceptivo-motrice</b>	38	12		6	Ecrit 2 h	6
<b>UE 13 (APA): Déficiences de l'appareil locomoteur: évaluation et re-conditionnement</b>	32	9	9	6	Ecrit 2 h	6
<b>UE 14 (APA): Mémoire et Stage</b> Stage (90h) et Projet « tutoré » individuel			6	9	Mémoire et soutenance	9
<b>UE 15 (APA) : Optionnel (au choix parmi)</b>  <i>UE appartenant au Master mention <b>Biologie Santé</b></i>  1.UE-TC 3- Génomique et Génie Biomoléculaire (GBM) (CM:33 TD:22) 2. UE : Valeur santé des aliments : les aliments (VSA) (CM:25 TD:12 TP:14)  <i>UE appartenant au Master mention <b>Sport et activité Physiques</b></i>  4. UE 41 : Motricité: genèse et analyse 5. UE 19 : Suivi médical, traumatologie, nutrition, dopage 6. UE24/ gestion des ressources humaines, théories des organisations sportives			50 h	3	Ecrit 2 h	3

## Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

# 1 Régime général

Les TP et TD sont obligatoires. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis. - Trois absences injustifiées ou non autorisées aux TP et TD entraînent l'interdiction de passer les examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la période considérée. Les certificats médicaux devront être adressés au secrétariat au plus tard trois jours après les absences. Ils devront spécifier si l'étudiant doit garder la chambre. Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examen.

D'une session à l'autre, et d'une année à l'autre, l'étudiant peut conserver toutes les notes obtenues supérieures ou égales à 6/20 dans chaque UE. A la 2<sup>ème</sup> session, il est convoqué aux épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu de note, ainsi qu'à celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Dans ce dernier cas, s'il a 6/20 ou plus, il n'est pas obligé de se présenter et ses notes de 1<sup>re</sup> session seront alors maintenues. S'il se présente à la 2<sup>e</sup> session, la note de la 1<sup>er</sup> session est remplacée par la note de la 2<sup>e</sup> session.

## 1.1 Sessions d'examen

Les contrôles des connaissances sont organisés semestriellement (1<sup>er</sup> semestre en décembre, 2<sup>e</sup> en mai et les deux sessions dites de rattrapage en juin). Les modalités des épreuves (durée et nature) sont déterminées par les enseignants responsables des UE. Elles figurent dans la présentation détaillée de chaque parcours. Les modalités du contrôle des connaissances comprennent des épreuves écrites et orales, un séminaire et un stage. Epreuve écrite : elle est anonyme, notée sur 20. Les soutenances des mémoires ont lieu en juin et au début septembre. L'étudiant présentera ses travaux devant un jury de 2 enseignants, faisant partie de l'équipe pédagogique, et éventuellement d'une personnalité extérieure provenant du milieu de la santé.

# 2 Régime spécial

## 2.1 Régime salarié et assiduité

Les demandes de régime salarié devront être adressées au secrétariat le plus tôt possible après la rentrée officielle. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD et TP. Cette dispense ne sera effective qu'après la demande, sous réserve d'autorisation. Avant, la présence aux TD et TP sera obligatoire comme pour le régime normal. Dans le cas des demandes tardives une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.

## 2.2 Athlète de haut niveau

TP et TD sont obligatoires. La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme. Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme.

# 3 Validation

L'année (M1) est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (S1 + S2) égale ou supérieure à 10.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Biologie-Santé »** est délivré au terme de la 1<sup>ère</sup> année de Master.

## 3.1 - Capitalisation

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur de Crédits Européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les Crédits Européens correspondants.

Les éléments constitutifs des UE non validées, ayant une valeur de Crédits Européens, sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont égales ou supérieures à 10/20.

## 3.2 - Compensation

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve que toutes les UE aient été présentées. De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres du M1.

## **Contacts**

**Responsables du diplôme** : Charalambos PAPAXANTHIS

**Secrétariat-scolarité** : Janine BURYN 03.80.39.67.03 janine.buryn@u-bourgogne.fr

**Composante de rattachement** : UFR STAPS